

Publié le 02-10-2024

Envoyé en préfecture le 02/10/2024
Reçu en préfecture le 02/10/2024
Publié le
ID : 014-200065589-20240926-2024_131-DE

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES
VAL ES DUNES**
1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-six septembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de la commune de Frénoville, sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Date de convocation :
19.09.2024
Date d'affichage
19.09.2024

Nombre de conseillers :
En exercice 39
Présents 25
Titulaires 25
Suppléants 0
Pouvoirs 5
Votants 30

Quorum 20

Etaient présents : MM. Dominique DELIVET, Gilbert GEMY, Mme Marie-Françoise ISABEL M. Thomas LEROY, Mme Lydie MAIGRET, M. Jacques-Yves OUIN, Mme Nathaly MONROCQ, MM. Philippe PESQUEREL, Guillaume LECOEUR, Mme Magali LONCLE, M. Eric MARGERIE, Mme Sophie de GIBON, MM. Laurent DECLERCK, Stéphane AMILCAR, Mme Régine ÉNÉE, MM. Philippe PIARD, Henri LEHUGEUR, Mme Coralie ARRUEGO, MM. Stéphane CASTEL, Matthieu PICHON, Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Mmes Patricia LECOMTE, Laurence MORIN et M. Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mmes Florence GUERIN (pouvoir à Marie-Françoise ISABEL), Marianne TURPIN, Ann BAUGAS (pouvoir à Sophie de GIBON), Florence SERANDOUR (pouvoir à Nathaly MONROCQ), MM. Eric DUVAL, Michel CRUCHON, William HERFORT, Alain PORQUET, Mme Alexandra LEPINAY (pouvoir à Coralie ARRUEGO), M. Alexandre PIGEONNIER (pouvoir à Stéphane CASTEL), Mme Christel POIROT, MM. Didier LEMONNIER, Alain BOHEME et Patrice MARTIN.

Secrétaire de séance : Mme Magali LONCLE

Délibération n° 2024 / 131

Objet : TRAVAUX ET VOIES – Attribution du marché de travaux de réfection de la voirie 2024

Le Conseil communautaire, lors de sa séance du 27 juin 2024, a voté le lancement de la consultation d'entreprises pour la réalisation des travaux de réfection de voirie 2024. Après consultation et analyse du cabinet Mosaïc, maître d'œuvre, il convient de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse.

Il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise S.A. Toffolutti, offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant estimatif de 552 854,16 € HT.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Retient, pour la réalisation du programme de travaux de réfection de la voirie 2024, l'offre de l'entreprise S.A. Toffolutti, offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant estimatif de 552 854,16 € HT ;

↳ Autorise M. le Président à signer les documents correspondants.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Magali LONCLE



Pour le Président et par délégation,
Le Vice-président Claude FOUCHER

